

ARREST CONTENANT LE JUGEMENT DE MORT

PRONONCÉ CONTRE

LE COMTE S. DE MONTE-CUCULLO

(Extrait des Registres du grand Conseil du Roy).

On sait que le Dauphin François, fils de François 1^{er}, ayant pris chaud en jouant à la paume, reçut un verre d'eau de son échanton, le comte de Montecuccolo, et qu'il mourut quatre jours après.

La voix publique accusa le gentilhomme italien d'avoir empoisonné le prince. Il fut arrêté, mis à la torture et, brisé par la souffrance, avoua ce dont on l'accusait.

Il fut jugé à Lyon, et exécuté dans la même ville le 7 octobre 1536. Le peuple s'empara de ce malheureux cadavre et en jeta les débris dans le Rhône.

Un peintre d'histoire, notre compatriote, M. Auguste Perrodin, élève d'Hippolyte Flandrin, par le pinceau et la pensée, a, dans ses recherches historiques, retrouvé ce jugement qu'il a copié et qu'il a bien voulu adresser à la *Revue du Lyonnais* comme un souvenir curieux et une page précieuse de notre histoire. Qu'il en accepte ici tous nos remerciements.

A. V.

« Veu par le Conseil le Procès criminel fait à l'encontre du comte Sebastiano de Monte-Cucullo, interrogatoires, confessions, recollemens, confrontations, certain livre de lusançe des poysons escript de la main dudit Sebastiano : visitation, rapportz et advis des médecins, cirurgiens, barbiers et apoticaïres : conclusions du Procureur general du Roy et tout considéré : il sera dict que ledit comte Sebastiano de Monte-Cuculo est atteint et convaincu d'avoir empoisonné feu François Daulphin de Viennois, duc pro-